République Française
Département : SEINE-ET-MARNE
Arrondissement : Meaux
TANCROU

Procès verbal

Le mardi 05 mai 2026 à 19 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Mme Sylviane TRONCHE, Maire.

Secrétaire de la séance : Emily RIGAUT
Présents : Sylviane TRONCHE, Thomas SPEMENT, Chantal NAVARRO, Sylvain TRONCHE, Xavier REILHAN, Chrystèle LEROY, Daniel TAVARES, Claire AHOUA, Emily RIGAUT
Représentés : Aline GUILLOT par Sylviane TRONCHE, Yoland BELLANGER par Emily RIGAUT
Excusés : /
Absents : /

Ordre du jour *:*

- Délibérations :
  - SDESM : Groupement de commandes en matière de maintenance d'éclairage public 2027 – 2030.
  - Enquête publique relative au renouvellement de l'autorisation environnementale des opérations de dragage et de gestion des sédiments du lot A de la direction territoriale Bassin de la Seine et Loire aval des Voies Navigables de France (VNF), Avis.
  - SACPA – Renouvellement de la convention 2026-2030.

- Informations :
  - Désignation d'un délégué au sein de Covaltri77 (collecte des déchets).
  - Composition des commissions de contrôle des listes électorales.
  - Commission des travaux – validation des travaux.
  - Mise en place d'un collecteur de cartons.
  - Déclaration de pannes ou défauts des luminaires.

- Questions diverses.

Lecture est faite du compte-rendu du précédent conseil municipal (20/03/2026) qui est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibérations du conseil :

SDESM : Groupement de commandes en matière de maintenance d'éclairage public 2027 – 2030 (N° DE_024_2026) - adoptée

Le SDESM coordonne un groupement de commande pour l'entretien et la maintenance de l'éclairage public qui s'achèvera au 31 décembre 2026 ;
Le SDESM propose de relancer un nouveau groupement de commande à l'échéance du précédent et d'en assurer la coordination pour deux ans (tranche ferme) et de deux années complémentaires (tranche conditionnelle) soit du 01/01/2027 au 31/12/2030 ;
Considérant que la commune a un besoin propre de maintenance et de travaux du réseau d'éclairage public sur son territoire, et qu'il serait opportun pour elle d'adhérer à ce groupement pour bénéficier de cette mutualisation et des effets de la massification d'une telle démarche de regroupement ;
Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'adhésion de la commune au groupement de commande du SDESM

Enquête publique relative au renouvellement de l'autorisation environnementale des opérations de dragage et de gestion des sédiments du lot A de la direction territoriale Bassin de la Seine et Loire aval des Voies Navigables de France (VNF), Avis (N° DE_025_2026) - adoptée

Une enquête publique porte sur le renouvellement de l'autorisation environnementale des opérations de dragage et de gestion des sédiments du lot A de la direction territoriale du Bassin de la Seine et Loire aval des Voies Navigables de France (VNF) sur les départements de l'Aisne, de l'Aube, de l'Essonne, de la Marne, de la Seine Saint-Denis, Seine et Marne et du Val-de-Marne du lundi 20 avril 2026 au vendredi 22 mai 2026.

Le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable sur le projet.

Renouvellement du contrat de prestation de services avec la SAS SACPA (N° DE_026_2026) adoptée

Afin de répondre aux obligations règlementaires nées de la loi 99-5 du 6 janvier 99 (code rural) qui imposent aux Maires d'avoir leur propre service de fourrière (embauche d'un vétérinaire) ou d'adhérer à une structure règlementaire, Madame le Maire est autorisée à l'unanimité à renouveler le contrat de prestations avec la SAS SACPA (fourrière animale) pour 4 ans à compter du 1er juillet 2026.

Informations :

Désignation d'un délégué au sein de COVALTRI77 (collecte des déchets ménagers)

Mme Chantal NAVARRO a été désignée pour représenter la commune au sein du syndicat COVALTRI77. Cette déléguée représentera également la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq et sera l'interlocutrice privilégiée de COVALTRI77 sur tous les sujets liés à la collecte et au traitement des déchets au niveau communal.

Composition des commissions de contrôle des listes électorales.

La réforme du 21 mai 2025 a modifié la composition des commissions de contrôle des listes électorales (CCLE), et la durée des fonctions de ses membres. Depuis le renouvellement général de mars 2026, les membres sont nommés pour 6 ans et la composition de la commission dépend du nombre de listes élues en présence au sein du conseil municipal, quel que soit la strate démographique de la commune.
La composition et le rôle de la commission de contrôle sont prévus par l'article L. 19 du code électoral.
La commission se compose donc de M. Sylvain TRONCHE, Mme Chrystèle LEROY, M. Daniel TAVARES, Mme Emily RIGAUT et M. Yoland BELLANGER

Commission des travaux – validation des travaux.

Madame le Maire rappelle que des travaux validés par l'ancienne mandature viennent d'être réalisés, à savoir : ralentisseurs rue du Chep, emplacement pour des poubelles rue du Chep, aménagement des cavurnes au cimetière et remercie tous les membres présents à la commission des travaux.

Mme Le Maire indique que suite à la commission des travaux, un avis favorable a été émis pour entreprendre les travaux suivants :
Portail du cimetière : établissement Steelartsmetal : 2 500,00 € H.T.
Création de places de stationnement au cimetière : Entreprise VH paysage : 2 400,00 € H.T.
Agrandissement de la zone de demi-tour au cimetière : Entreprise VH paysage : 1 740,00 € H.T.
Réfection de l'abri bus à Villemeneux : Société Art déco JP : 2 340,00 € H.T.
Création d'une aire de croisement rue du Chep : 1 740,00 € H.T.

Bas-côté de la grande rue : 5 800 € H.T. estimation

Mur de la Mairie : attente de devis.

Abord mairie et école : travaux de démoussage, école + préau et peinture extérieure : estimation de 8 064,00 € H.T.

Mairie Annexe : travaux extérieur 4 284,00, Travaux intérieur : 12 000,00 € H.T. : peinture au sol et peinture isolante. Les travaux seront à prévoir dans un éventuel contrat rural.

Employé communal : l'embauche d'un employé communal (exerçant sur une autre commune) pour 4h/semaine est estimée à 298,35 € par mois (salaire et charges). Cette personne serait en charge de divers travaux (désherbage, nettoyage, sortir et rentrer les poubelles etc…). Voir si possibilité pour 7h/semaine.
De plus la commune a déjà tout le matériel nécessaire.

Eclairage à Montsoutin

Mme le Maire va se renseigner pour obtenir des subventions et les délais pour déposer une demande.

Aménagement des trottoirs de la grande rue

Mme le Maire est autorisée à réactualiser le projet, et, demander une subvention pour 2027 probablement.

Mme Rigaut demande si le projet avec des places de stationnement a été validé ? Mme le Maire indique que justement il faudra revoir l'ensemble. Une réunion sera à nouveau proposée aux habitants pour présenter la nouvelle conception.

Cimetière
Il a été constaté que certaines concessions sont à l'état d'abandon. Mme le Maire va se renseigner pour connaître la procédure de reprise des concessions funéraires en état d'abandon dans le respect absolu des conditions, formalités et délais de procédure.
Mme le Maire propose de rédiger un règlement pour les nouvelles cavurnes ou revoir l'ensemble du règlement intérieur du cimetière communal.

Mise en place d'un collecteur de cartons.
Le syndicat COVALTRI77 a mis en place un point d'apport volontaire (financé par La Région et Citéo) uniquement pour les cartons (les cartons doivent être bien vidés, pliés ou découpés). Celui-ci a été installé Grande rue à côté de la borne à verre.
Une réflexion au niveau de l'emplacement est en cours pour éviter les dépôts sauvages.

Déclaration de pannes ou défauts des luminaires.
Le SDESM a mis en place un nouvel outil permettant aux citoyens de signaler facilement les pannes ou anomalies d'éclairage public.

L'accès à WeSignal se fait via l'URL suivante : https://sdesm.wesignal.fr/fr

Questions diverses

Une naissance = un arbre
Mme NAVARRO propose qu'à chaque naissance un arbre soit planté en automne, en partenariat avec les familles.
Avis favorable de l'ensemble du conseil municipal.

Nouvelle association
Mme Tronche présente l'association Femme debout ensemble. Cette association en faveur des femmes en burn out professionnel et/ou charges mentales.
Elles pourront partager avec d'autres femmes, se sentir soutenues et écoutées, et, participer à des moments de bien-être en toute bienveillance.
La salle polyvalente sera prêtée à partir de septembre, environ une fois par semaine (mercredi) pour y tenir des ateliers avec des professionnelles du bien-être.
L'association propose une rencontre deuxième et troisième mercredi au mois de juin.

Salle annexe
Mme le Maire propose de rouvrir la salle annexe en septembre afin d'en faire un lieu de rencontre pour les jeunes et les séniors.

Brûlages végétaux
L'article 84 du règlement sanitaire départemental de Seine et Marne INTERDIT le BRÛLAGE des DÉCHETS VERTS
Sont considérés comme « déchets verts » les éléments issus de la tonte des pelouses, de la taille de haies et d 'arbustes, de débroussaillement et autres pratiques similaires. Lorsque ces déchets sont produits par des ménages, ils constituent alors des déchets ménagers. L 'annexe II de l 'article R.541-8 du code de l 'environnement en établit la liste.
En conséquence ces déchets doivent être éliminés par voies respectueuses de l'environnement et de la réglementation : par broyage sur place, par apport en déchetterie ou par valorisation directe.

Journal « Le creux du chêne »
Mme le Maire indique que le prochain numéro devrait sortir en juillet 2026.

Aucune autre question n'étant posée la séance est levée à 20h28

Dernières représentations de la compagnie AtmosphèreS. Merci à toi Sylvie et bon vent…

